

«Attendu que la majorité des suicidés au Québec sont des hommes;
 «Attendu que les hommes québécois sont trois fois plus susceptibles de se suicider que les femmes de certains groupes d'âge;
 «Attendu que les hommes sont plus susceptibles de réussir leurs tentatives de suicide;
 «Attendu que les hommes sont moins susceptibles de demander de l'aide pour leurs problèmes de santé mentale;
 «Attendu que le gouvernement du Québec perd des milliards de dollars en traitant des problèmes de santé mentale graves chez les hommes, autrement évitables, ainsi qu'en perdant des impôts sur le revenu chez les personnes incapables de travailler;

«Attendu que les programmes existants dans le cadre du mandat plus large de Santé Québec sont trop vastes et manquent de vision spécifique pour répondre adéquatement à la crise unique de la santé mentale chez les hommes;
 «Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

«De reconnaître formellement la crise de santé mentale des hommes comme telle et qu'il est de sa responsabilité d'y faire face;

«De reconnaître formellement les causes uniques, les défis, les obstacles [...] les besoins de solutions spécifiques à la crise de santé mentale des hommes; et

«D'établir un département, agence, société ou institution dédié uniquement à la reconnaissance des problèmes de santé mentale et de suicide chez les hommes, à l'identification et à la mise en oeuvre de solutions et à l'apport d'un soutien aux personnes concernées.»

Je certifie que cet extrait conforme à l'original de la pétition. Merci.

• (10 h 10) •

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé. Je reconnais maintenant M. le député de Jean-Lesage.

Abolir le délai d'accès au Programme de revenu de base pour les personnes autistes ou en situation de handicap

M. Zanetti : Merci, Mme la Présidente. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 578 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le projet de loi n° 71 vise à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale;

«Considérant qu'une grande proportion de la population autiste et/ou en situation de handicap au Québec bénéficie du régime d'assistance sociale, et plus particulièrement des Programmes d'aide sociale et de solidarité sociale;

«Considérant qu'une proportion de cette population serait en mesure d'intégrer un emploi si celui-ci était adapté à ses besoins particuliers;

«Considérant que seul le Programme de revenu de base permet un gain de travail significatif de l'ordre de 15 276 \$ par année sans que cela n'affecte le montant de la prestation;

«Considérant que les capacités et le niveau d'énergie des personnes autistes et/ou en situation de handicap fluctuent, et [...] donc le degré d'intensité de l'implication dans un milieu de travail est susceptible de varier dans le temps;

«Considérant qu'il est incohérent qu'une personne diagnostiquée avec une contrainte sévère soit laissée pendant 66 mois (sur 72) sur le Programme de solidarité sociale avant d'être éligible au Programme de revenu de base, et donc maintenue dans une précarité institutionnelle;

«Considérant que le Programme de revenu de base permet justement de répondre aux besoins des personnes autistes et/ou en situation de handicap en leur donnant la possibilité de vivre dignement et à leur rythme;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de donner accès aux personnes autistes et/ou en situation de handicap au Programme de revenu de base, sans délai.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

La Présidente : Et cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période de questions et de réponses orales sera tenu le vote reporté sur la motion de M. le député de Marguerite-Bourgeoys débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Questions et réponses orales

Et nous en sommes maintenant à la période de questions et de réponses orales. Pour ce faire, je cède la parole, en question principale, au chef de l'opposition officielle.

Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, ce matin, on va reparler du fiasco caquiste SAAQclic. Ce matin, la Vérificatrice générale a remis un rapport qui fait l'état des lieux et qui démontre par a plus b la responsabilité du gouvernement caquiste dans le contexte du fiasco SAAQclic.

La ministre des Transports, elle est responsable en vertu de la loi québécoise de l'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec. Elle doit répondre à nos questions. Le premier ministre doit répondre du travail de sa ministre des Transports, qui a échoué, échoué dans sa responsabilité, Mme la Présidente, de veiller au bon fonctionnement de la société d'État qui était sous sa responsabilité.

Il est révélateur, Mme la Présidente, de voir ce mauvais gouvernement là aujourd'hui dans un fiasco qui fait en sorte que des milliers de Québécoises et Québécois, début 2023, en plein hiver, faisaient la file, n'avaient pas les services, alors que la ministre avait vu cet accident routier là arriver au ralenti et avait eu des voyants très, très clairs s'allumer pour dire que ça n'allait pas fonctionner. Les coûts allaient en explosant. La Société de l'assurance automobile du Québec allait être fermée pendant 21 jours, Mme la Présidente. Il était clair qu'ils n'étaient pas prêts. La ministre n'a pas posé les questions, n'a pas fait son travail.

Mme la Présidente, la question, maintenant, revient au premier ministre. C'est lui l'ultime responsable, c'est lui le patron, normalement. Que va-t-il faire avec sa ministre qui a échoué?

Des voix : ...

La Présidente : Pas de commentaire après les questions. Et j'aimerais entendre la réponse.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Bien, Mme la Présidente, les constats de la Vérificatrice générale sur la gestion de la SAAQ sont très graves, très sérieux. Et, Mme la Présidente, ce que le rapport nous apprend, c'est que de la mauvaise information a été donnée par la SAAQ au gouvernement. C'est inacceptable.

Qu'est-ce qu'on a fait? On n'a pas attendu pour agir. On a remplacé le président de la SAAQ puis on a remplacé le président du conseil d'administration de la SAAQ.

Maintenant, Mme la Présidente, on va s'assurer que la SAAQ mette en oeuvre toutes les recommandations de la Vérificatrice générale. On sait que le virage numérique de la SAAQ, ça reste nécessaire.

Maintenant, on doit être capables, comme gouvernement, de compter sur de l'information fiable. C'est totalement inacceptable, ce qui est arrivé, que le gouvernement ait reçu de la mauvaise information de la part de la SAAQ. On va s'assurer que ce soit corrigé.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : En tout respect pour le premier ministre, l'information s'est rendue au gouvernement. La VG nous apprend : «Tout au long de l'année 2022, des avis écrits indiquant que les retards dans la réalisation des tests ainsi que la qualité de ces derniers engendraient des risques importants ont été produits aux différentes firmes.» Le gouvernement a été informé que le projet était reporté de décembre à janvier. Le gouvernement a été informé qu'il allait suspendre tous les services transactionnels pendant 21 jours. La ministre l'a reconnu, qu'elle était au courant. Ils ont été au courant depuis le début.

Va-t-il prendre ses responsabilités?

Des voix : ...

La Présidente : Messieurs. J'aimerais entendre la réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, ce que vient de dire le chef de l'opposition officielle n'est pas exact, n'est pas exact. Il le sait, à part de ça, mais, bon, il veut faire sa clip aux nouvelles ce soir.

Mme la Présidente, c'est très grave, ce qui est arrivé. La SAAQ, c'est un organisme important, qui a son propre conseil d'administration. Et ce qu'on se rend compte, c'est que de la mauvaise information, de l'information fautive a été donnée au gouvernement. On agit. Il faut comprendre, là, que, quand on a une société comme la SAAQ, c'est comme Hydro-Québec, Loto-Québec, il y a un conseil d'administration qui aurait dû voir ça, qui ne l'a pas vu.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Désolé de contredire le premier ministre. 6 avril 2023, la ministre des Transports, je la cite : «On savait longtemps d'avance qu'on allait devoir fermer les bureaux pendant trois semaines. À la quantité de transactions qui s'effectuent dans les bureaux, c'est à peu près 2 millions par mois, à l'évidence il allait y avoir plus de monde.»

Tommy Chouinard, question : Vous avez été informée que ça allait être fermé trois semaines? Réponse de la ministre : Moi, je suis arrivée en octobre, mais, oui, on a tous été... le conseil exécutif, tout le monde était au courant. Tout le monde était au courant.

Maintenant, c'est l'heure des responsabilités. Va-t-il les prendre?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, le chef de l'opposition officielle, là, bon, je ne veux pas l'accuser, là, mais mélange deux dossiers. Probablement qu'il ne fait pas exprès. Il y avait effectivement des longues files d'attente. On a agi pour réduire les files d'attente. Maintenant, c'est différent, de ne pas avoir les informations sur ce qui se passait avec ce changement, qui, encore une fois, est nécessaire pour simplifier la vie des Québécois.

La Présidente : Troisième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, aujourd'hui, la VG nous dit : «La prestation de services au comptoir prend plus de temps qu'auparavant, et les services en ligne offerts sur la plateforme SAAQclic sont utilisés par moins d'usagers de la route que les anciens services en ligne.» Ça, j'espère qu'il est notifié de ça aujourd'hui. J'espère qu'il est notifié du fait que le projet va coûter plus de 1,1 milliard, minimum. La VG dit que ça va coûter encore plus que ça. À partir de maintenant, peut-il prendre ses responsabilités et dire à la ministre de faire sa job?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, c'est évident qu'il reste encore beaucoup de travail à faire à la SAAQ, et on va s'assurer que le nouveau président puis la nouvelle présidente du conseil d'administration de la SAAQ... Ce n'est quand même pas rien, là, l'ancienne secrétaire générale, Dominique Savoie, est maintenant la présidente du conseil d'administration de la SAAQ. C'est une des fonctionnaires qui a le plus d'expérience, qui a été dans les gouvernements libéraux et autres. Donc, Mme la Présidente, on va s'assurer que la situation soit corrigée.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le député de Nelligan. Et c'est un tableau.

Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Excellent. Ça, là, c'est votre résultat. Le projet a été évalué à 600, après, 900, et aujourd'hui c'est 1 milliard, 1,1. Et ça, Mme la Présidente, j'y étais, lors de la rencontre de ce matin, la VGQ disait très clairement : Ça, c'est 2022. 2022, 2022. On est en 2024. Les Québécois, avec vous, ils ont perdu du temps mais beaucoup d'argent. On ne parle plus d'un fiasco, on ne parle plus de CASA, on parle de CATA, comme catastrophe, Mme la Présidente. C'est ça, la réalité.

Alors, ma question est très simple. Le conseil d'administration était au courant, il y avait des lumières rouges. La question est très simple. Les Québécois veulent savoir, aujourd'hui, qui était au courant, au niveau de ce gouvernement, et qui a donné et qui a ordonné le go au déploiement de CATA.

• (10 h 20) •

La Présidente : Et je vous rappelle, M. le leader, que vous vous adressez directement à moi et non au gouvernement. Vous l'avez fait deux fois.

M. le ministre de la Sécurité publique, nous vous écoutons.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : Mme la Présidente, d'entrée de jeu, la question du chef de l'opposition et du leader de l'opposition sont tout simplement malhonnêtes, malhonnêtes dans l'interprétation que vous faites aujourd'hui.

Des voix : ...

La Présidente : Oui, je vais vous reconnaître, par acquit de...

M. Derraji : Mme la Présidente, je pense qu'il est interpellé, il était ministre. Il doit éviter de pointer le chef de l'opposition officielle. Et qu'il retire «malhonnêtes», s'il vous plaît.

La Présidente : Et, oui, monsieur... Je vais vous reconnaître brièvement et trancherai après, mais je vais vous reconnaître, par souci d'équité. M. le leader adjoint. Quel est votre rappel au règlement?

M. Caire : Oui. Merci, Mme la Présidente. Bien, tout simplement pour dire que vous avez déjà statué sur le fait que la critique était permise, et je trouve que c'est une excellente critique.

La Présidente : Alors, on revient au règlement. M. le ministre, vous avez suffisamment d'expérience, ce mot est au lexique, je vous demande de le retirer, je vous prie. Et nous écoutons vos explications. Vous retirez?

M. Bonnardel : Je le retire, Mme la Présidente.

La Présidente : Parfait.

M. Bonnardel : D'entrée de jeu, Mme la Présidente, ma collègue aux Transports, présentement, préside une rencontre fédéral-provincial, donc elle aura la chance de réagir plus tard dans l'après-midi. Quand j'écoute la question du chef de l'opposition et du leader, aujourd'hui, on devrait parler tous, tous ensemble. Pourquoi? Parce que moi, comme ex-ministre des Transports, mon collègue, Cybersécurité, ma collègue au Trésor, les membres de la Commission de l'administration publique, aujourd'hui, ont été trompés, ont été trompés, dans ce rapport, vous l'avez dit vous-mêmes quand vous vous êtes levés, tantôt.

La VG dit, à l'article 100 : «La SAAQ rendait compte de l'avancement du programme, notamment à la Commission de l'administration publique, au dirigeant principal de l'information et à la population. Or, l'information contenue dans les documents transmis n'offrait pas un portrait clair et complet de la situation.» J'ai été trompé. Vous avez été trompés. On ira au fond des choses pour comprendre ce qui s'est passé.

Des voix : ...

La Présidente : Pas de bravo. Première complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, je suis content que l'ancien ministre des Transports se lève. En 2022, parce qu'il y a un autre bout dans le rapport de la VGQ, la SAAQ a évalué deux options. Une des options, c'est 222 millions de dollars. Entre parenthèses : risque médiatique et politique élevé. Ça, c'était sur le conseil d'administration. Il était ministre. C'est sous sa responsabilité, la SAAQ. Est-ce qu'il était au courant de cette décision ou le risque politique est ce qu'on lui a dit, et il leur a dit, parce qu'on est dans une année électorale, non?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : Mme la Présidente, j'ai fait un suivi pendant quatre ans avec mon collègue. La VG dit ceci, encore : «Certaines redditions de comptes transmises à la Commission de l'administration publique — où vous siégez, où vous avez une présidente — et au dirigeant principal de l'information étaient en contradiction avec celles présentées au comité de direction et au conseil d'administration de la SAAQ.»

Je le répète, on m'a menti, on vous a menti, on a menti aux collègues ministres. Puis on ira au fond des choses pour comprendre ce qui s'est passé à la SAAQ avec ce dossier SAAQclic.

La Présidente : Et je vous rappelle, M. le ministre, que vous vous adressez directement à la présidente. Et, M. le leader, deuxième complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, c'est deux sujets. Je veux le ramener sur sa responsabilité. Sur la Commission de l'administration publique, il m'a vu, je me suis levé, je vais faire le suivi.

Il était ministre, 16 juin 2022, j'ai un p.-v., j'ai un procès-verbal de la SAAQ, point 7, suivi de CASA, je dirais plus suivi de CATA, présentation du vice-président, Mme la Présidente, et il y avait tout à l'intérieur.

Est-ce qu'il était au courant? Est-ce qu'il a parlé avec le P.D.G.? Et est-ce qu'il est au courant de ce p.-v.?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : C'est tellement n'importe quoi, quand j'entends le leader de... C'est tellement n'importe quoi, Mme la Présidente. Ce dossier-là a commencé avant que j'arrive, en 2015-2016. Ce serait facile de mettre ça sur votre

faute, mais aujourd'hui on devrait parler tous d'une seule voix, parce que vous, les parlementaires de l'opposition, je connais le travail, l'autre côté, j'y ai été pendant presque 11 ans, mais il y a des limites à dire n'importe quoi. On devrait parler d'une seule voix, parce que vous avez été trompés, j'ai été trompé.

La Présidente : Je vous rappelle, M. le ministre, que vous vous adressez à la présidence. M. le leader, quel est votre rappel au règlement?

M. Derraji : Bien, qu'il retire «n'importe quoi», Mme la Présidente.

La Présidente : Dans le cas présent... M. le leader adjoint du gouvernement, je vais trancher. La critique est bonne d'un côté, la critique est bonne de l'autre. Terminez. Il vous reste quelques secondes.

M. Bonnardel : Bien, voilà, Mme la Présidente, il reste 15 secondes pour dire aux oppositions, aujourd'hui, que, oui, on devrait parler tous d'une seule voix, parce que la Commission de l'administration publique, les ministres concernés, moi-même, ma collègue aux Transports, on n'a pas eu la bonne information qui venait du comité de direction de la SAAQ pour comprendre ce qui s'est passé avec le dossier SAAQclic.

La Présidente : En question principale, maintenant, en principale, je reconnais à nouveau M. le député de Nelligan.

Accès à l'information sur le projet SAAQclic

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, ça, là, c'est l'ensemble des procès-verbaux de la SAAQ de 2022. Avant que je me lève, on a fait notre travail.

Donc, oui, le ministre a raison de parler de la Commission de l'administration publique. Ce n'est pas ça, ma question. J'ai au moins trois p.-v., trois. Je les dépose, Mme la Présidente. Bien sûr, ils sont caviardés, mais je présume qu'un ministre responsable parlait avec son P.D.G. et un ministre responsable savait ce qui se passait à l'intérieur de la société d'État. C'est ça, pour moi, la responsabilité ministérielle. Sinon, aujourd'hui, il n'y a personne de responsable, et c'est les Québécois qui paient les frais, avec des pertes de 1,1 milliard de dollars, selon les prévisions de 2022.

Mme la Présidente, je vais déposer en Chambre les trois procès-verbaux. Dans les trois procès-verbaux, il y a un point à l'ordre du jour : le système CASA... ou le système CATA.

Est-ce qu'il était au courant?

Documents déposés

La Présidente : Consentement pour le dépôt des documents? Consentement. La réponse du ministre.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : Mme la Présidente, pendant quatre ans, j'ai suivi ce dossier avec mon collègue. Plus d'une fois on a rencontré la SAAQ. Si on ne me donne pas les bonnes informations...

Puis je répète encore une fois, là, noir sur blanc, ce qui est écrit par la VG à l'article 100 : «La SAAQ rendait compte de l'avancement du programme, notamment à la CAP — la Commission de l'administration publique — au dirigeant principal de l'information et à la population. Or, l'information contenue dans les documents n'offrait pas un portrait clair et complet de la situation.» Ça ne peut pas être plus clair. On m'a menti, on m'a trompé. On nous a trompés, on vous a trompés. Donc, aujourd'hui, là, au lieu de faire de la petite partisanerie avec vos questions...

La Présidente : Oui, M. le leader de l'opposition officielle, je vais vous écouter.

M. Derraji : Mme la Présidente, je sens que ça l'interpelle, il était ministre. Je l'invite à un peu plus de prudence, et qu'il retire ce qu'il vient de dire.

Une voix : ...

La Présidente : M. le leader adjoint, par souci d'équité, brièvement. Quel est votre rappel au règlement?

M. Caire : Mme la Présidente, depuis tout à l'heure, le ministre de la Sécurité publique invoque le fait que les parlementaires devraient se scandaliser, tout le monde ensemble qu'on est, alors... et effectivement, Mme la Présidente, ce que le ministre de la Sécurité publique a dit. Alors, pourraient-ils s'élever au-dessus de la situation, s'il vous plaît?

La Présidente : Alors... On ne fera pas une période de questions à l'intérieur de la période de questions. Alors, je vous ai écouté, je tranche. M. le ministre, retirez ces propos. Vous savez qu'ils sont non parlementaires. Et je vous invite à poursuivre.

M. Bonnardel : Je les retire, Mme la Présidente. Ça reste, pour moi, indigne. Ça reste, pour moi, indigne, de voir ce qui se passe aujourd’hui, quand la VG, qui a préparé ce rapport depuis des mois, confirme... Ce n’est pas banal, là. Ça fait presque 20 ans que je suis à l’Assemblée nationale, je n’ai jamais vu un organisme blâmé par la VG, qui dit aujourd’hui que les informations étaient inadéquates, celles qui étaient données à la Commission de l’administration publique, qui est le chien de garde des organismes. La population a été bernée.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : O.K. Mme la Présidente, on va aller jusqu’au bout. J’ai des p.-v. où il était, lui, ministre. Je lui lance un défi, aujourd’hui. Point 3.1, p.-v. du 14 septembre 2022. Est-ce qu’il va avoir le courage de décavarder cette partie? «Le vice-président à l’expérience numérique parcourt la présentation sur le suivi du projet CASA. Il débute en informant les membres des indicateurs globaux.» On parle des indicateurs globaux au conseil d’administration.

La Présidente : La réponse du ministre.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : Mme la Présidente, «certaines redditions de comptes transmises à la Commission de l’administration publique et au dirigeant principal de l’information étaient en contradiction avec celles présentées au comité de direction et au conseil d’administration de la SAAQ». Vous le savez, vous l’avez lu comme moi, vous avez eu la mauvaise information. J’ai eu la mauvaise information. Mon collègue à la Cybersécurité a eu la mauvaise information. Ma collègue au Trésor, la même chose.

Donc, arrêtez, s’il vous plaît, là, levez-vous un peu et dénoncez la situation. Parlons d’une seule voie pour dire aujourd’hui que la SAAQ nous a trompés, comme parlementaires, a trompé la population, et ça, c’est extrêmement grave.

La Présidente : Et je vous rappelle, M. le ministre, que vous vous adressez à la présidence. Deuxième complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, s’il est courageux, qu’il décavarde ce p.-v., hein? Décavardez ce p.-v. Je lui dis que ce qui s’est passé à la CAP est inacceptable. C’est la première chose que j’ai faite. Et je vais faire une question de privilège. Maintenant, c’est très simple. J’ai ce p.-v., je lui lance un défi. On parle des indicateurs globaux. Qu’il décavarde ce p.-v. à la population québécoise aujourd’hui.

Est-ce qu’il va le faire?

• (10 h 30) •

La Présidente : La réponse du ministre.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : Mme la Présidente, à l’interne, la direction du programme a véhiculé comme information que les coûts prévus pour réaliser le programme s’élevaient désormais à 682 millions de dollars sans dépassement de coût additionnel par rapport au contrat. De plus, des informations incomplètes, incomplètes, ont été véhiculées dans les communications transmises par la SAAQ aux acteurs impliqués : le Trésor, Cybersécurité, moi-même, Commission de l’administration publique. Ça prend quoi de plus? Ça prend quoi de plus pour vous dire en majuscules, noir sur blanc : On a été trompés, j’ai été trompé, vous avez été trompés?

La Présidente : En question principale, à nouveau le député de Nelligan.

Accès à l’information sur le projet SAAQclic

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, s’il pense que... s’il pense qu’on n’est pas d’accord sur ce qui s’est passé au niveau de la Commission de l’administration publique, il se trompe, on est d’accord. Est-ce qu’on a réglé ça? Je ne veux pas qu’il revienne sur la Commission de l’administration publique. Je reviens sur sa responsabilité en tant que ministre. Je lui lance un défi : Dévoile le p.-v. Il y a un procès-verbal, Mme la Présidente...

La Présidente : Bon, là, je le répète assez souvent, vous vous adressez à la présidence. Et c’est bon des deux côtés, je vous le rappelle. Poursuivez.

M. Derraji : Mme la Présidente, la question est très simple. Il est responsable de la SAAQ, il rencontre le P.D.G. de la SAAQ, et il y avait un p.-v. Un député de l’opposition a réussi à avoir l’ensemble des p.-v. Je ne peux pas tout lire

et conclure, mais ça parle de CASA au moins trois fois. Ça veut dire qu'en termes de responsabilité ministérielle le P.D.G., il était au courant, et le P.D.G. rencontre le ministre. Je veux savoir qu'est-ce qu'il y avait à l'intérieur de ce p.-v. Et, Mme la Présidente, en 2022, noir sur blanc, chose qu'il n'a pas dite : risque médiatique et politique élevé.

Qui n'a pas voulu aller de l'avant avec cet appel d'offres?

La Présidente : La réponse du ministre de la Sécurité publique.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : Mme la Présidente, le leader tourne en rond, là, il tourne en rond, c'est la troisième question, là. Il devrait lui-même l'avouer, il l'a fait même en début de période des questions, là, parce que, lui avec, il doit être offusqué de savoir que son équipe, les membres de son équipe n'ont pas reçu la bonne information.

Le premier ministre l'a mentionné, là, on a pris acte de la situation voilà des mois déjà. On a remplacé le P.D.G. On a remplacé le président du conseil d'administration. On va aller au fond des choses avec ce qui s'est passé, pour moi un des rapports les plus troublants que j'ai lus à l'Assemblée nationale dans les 20 dernières années.

Est-ce qu'il faut que je répète le fait, ce qui est écrit, là, à l'article 24? Est-ce qu'il faut que je répète encore une fois que «l'information contenue dans les documents transmis n'offrait pas un portrait clair et complet de la situation»? Poliment, ça veut dire que vous, les parlementaires, là, comme membres de la CAP, moi, comme ministre, mes collègues, comme ministres, vous n'avez pas la bonne information pour faire le suivi adéquat d'un projet aussi important pour la population, pas eu la bonne information. Élevez-vous un peu, parlez avec nous, levons-nous, travaillons ensemble.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Bien, on veut travailler ensemble. Élevez-vous aussi, décaviardez les documents. De quoi avez-vous peur? Je vous dis, Mme la Présidente, c'est très simple, ma question. Il y a trois...

Une voix : ...

M. Derraji : Oui, c'est l'accès de l'information qui ne fonctionne pas, M. le ministre. Oui, absolument, c'est une demande d'accès à l'information qui est caviardée, parce que c'est le gouvernement expert en caviardage. La question est très simple, la question est très simple...

Des voix : ...

La Présidente : Article 32. Je vous rappelle l'article 32, on garde le silence, on écoute les questions. Il vous reste sept secondes. Et vous vous adressez à moi.

M. Derraji : Mme la Présidente, on veut toute la lumière. Je lui lance un autre défi. Est-ce qu'il va décaviarder l'ensemble des p.-v. où il y a mention de CAS?

La Présidente : La réponse du ministre responsable de l'Accès à l'information.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Mme la Présidente, je pense, mon collègue l'a dit plusieurs fois, c'est le temps de s'élever, de travailler ensemble. Mon collègue est en train de commettre une erreur, je pense, importante lorsqu'il demande à un ministre du gouvernement de faire fi de nos lois puis de se mettre les deux mains dans l'accès à l'information. Ce ne sont pas les ministres du gouvernement qui prenons un crayon noir, là, ou Sharpie puis qui rayons des parties de cette information-là. Ça ne se rend pas au ministre, on ne fait pas ce rôle-là. Ce que mon collègue nous demande de faire, c'est d'enfreindre nos règlements, nos directives, nos lois. Ce qu'on veut, ce n'est pas enfreindre nos règlements, c'est d'avoir accès à la vérité. Y a-tu moyen que nos...

La Présidente : En question principale...

Des voix : ...

La Présidente : Non, troisième...

Une voix : ...

La Présidente : Deuxième complémentaire. M. le député de Nelligan.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, je leur offre ma collaboration. Décaviardez les p.-v. Probablement, probablement, le gouvernement de caviardage a peur de décaviarder ce qui se passait réellement, Mme la Présidente. De quoi... De quoi il a peur, le ministre? De quoi il a peur, le ministre? Pourquoi il ne veut pas décaviarder? Nous, on veut aller au fond des choses. Est-ce qu'il va avoir le courage de décaviarder les documents?

Des voix : ...

La Présidente : C'est très bruyant, je vous entends. J'aimerais entendre la réponse du ministre.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Mme la Présidente, le collègue nous demande d'avoir le courage de faire quelque chose qu'il nous reprocherait ensuite. D'ailleurs, ils nous l'ont déjà reproché, à tort, nous disant qu'on se mêlait de l'accès à l'information, qu'on cachait des choses, ce qui est absolument faux. Là, il nous demande d'enfreindre les règles, d'enfreindre les règlements parce qu'il a le goût d'utiliser à son escient une crise qui nous affecte tous, alors qu'on devrait travailler ensemble, dénoncer ce qui s'est passé, faire front commun puis arrêter d'essayer de nous jouer les uns contre les autres. Élevez-vous, bon sang!

Des voix : ...

La Présidente : Pas de bravo. En question principale, je reconnais maintenant la députée de Mercier.

Aide aux itinérants

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Merci, Mme la Présidente. La cohabitation, à Montréal, est à un point de rupture. Ce qu'on lit dans *La Presse* ce matin, c'est que les drames humains sont rendus tellement banals qu'ils font partie du quotidien. On va porter les enfants en contournant les personnes qui dorment dans le métro pour trouver un peu de chaleur. On détourne le regard quand une femme en crise se met à parler trop fort. On achète notre café en entendant, pas loin, un gars qui raconte la surdose de son chum le soir d'avant.

Moi et mes collègues, on prend souvent le métro, et on la voit, cette détresse humaine. Ma crainte, ce matin, c'est qu'on s'habitue, qu'on en vienne à tolérer que des Québécois et Québécoises vivent dans des conditions inhumaines et qu'on ne fasse rien, parce que ne rien faire, c'est exactement ce que la CAQ fait, en ce moment, en itinérance. Les gens qui travaillent sur le terrain nous le disent, la crise n'a jamais été aussi forte, la détresse n'a jamais été aussi profonde, les besoins n'ont jamais été aussi élevés.

Où est l'argent? Où sont les ressources? Où est la CAQ? Ça va prendre quoi pour que le premier ministre du Québec et de tous les Québécois, y compris ceux de Montréal, se soucie un peu de ce qui se passe à Montréal et des Montréalais?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, l'itinérance, c'est un enjeu qui est complexe. Évidemment, ça implique des enjeux de santé mentale. Ça implique aussi des enjeux de logement. Et on a vécu, depuis deux ans, une explosion démographique, en particulier à Montréal. Ce n'est quand même pas rien, là, on a eu des augmentations de la population de 2 % en 2023, de 2,4 % en 2024. C'est énorme. Ça, c'est la moyenne au Québec. Si on prenait les chiffres de Montréal, on verrait que c'est vraiment une explosion. En gros, c'est dû à l'immigration temporaire. On est passés de 300 000 à 600 000 personnes. Bon. Puis il y a eu la COVID qui a augmenté les problèmes de santé mentale.

Et, Mme la Présidente, ce n'est pas juste à Montréal. J'invite la cheffe du deuxième groupe d'opposition d'aller à Ottawa, ils ont le même problème; à Toronto, ils ont le même problème; à Vancouver, ils ont le même problème. Mme la Présidente, j'en parle avec mes collègues des autres provinces, c'est un problème majeur dans toutes les grandes villes du Québec.

Et qu'est-ce qu'on a fait? Ce n'est pas exact de dire qu'on n'a rien fait. Mon collègue le ministre responsable des Services sociaux a augmenté de façon très importante les budgets, entre autres les places en hébergement. Mais, Mme la Présidente, les besoins explosent. Donc, on doit continuer de travailler...

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Mme la Présidente, le premier ministre noie le poisson, il me parle de ce qui se passe ailleurs, des problèmes ailleurs. Ce qu'ils ont fait, ce n'est pas suffisant. Je lui parle d'une crise humanitaire, une crise de l'itinérance.